



© Michel Cavalea



**Le Théâtre National Populaire,
le Ministère de la Culture,
la Ville de Villeurbanne,
la Métropole de Lyon et
la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

Recherchent un(e) ou des artiste(s) pour diriger, à partir du **1^{er} janvier 2020**, le Théâtre National Populaire, Centre dramatique national.

Le Théâtre National Populaire

est une institution théâtrale fondée en 1920 par Firmin Gémier à Paris et dont le sigle a été transféré en 1972 dans le quartier des Gratte-Ciel à Villeurbanne (direction Roger Planchon, Patrice Chéreau, Robert Gilbert). Le TNP est actuellement dirigé par Christian Schiaretti.

Il se compose de deux bâtiments de 17 000 m² entièrement rénovés: 3 salles de spectacle (680 places, 250 places, 100 places), 4 salles de répétition, 1 atelier de construction de décors, 1 brasserie-cabaret. Son budget est d'environ 10 millions d'euros pour 91 salariés en ETP en 2017.

Le TNP compte entre 9 000 et 10 000 abonnés et accueille environ 80 000 spectateurs par an pour 250 à 300 levers de rideau en intégrant les tournées.

Le TNP, Centre dramatique national

a pour mission de favoriser la création et l'accueil de spectacles de qualité, accessibles au plus grand nombre. C'est un lieu de référence régionale, nationale voire internationale, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre: la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission.

Inscrit dans la diversité et l'actualité des esthétiques, il doit continuer à créer une dynamique territoriale, fédérer les énergies, faire naître et accompagner les projets sur son aire d'implantation.

Sont recevables

les candidatures d'un ou plusieurs artiste(s) engagé(s) dans le champ théâtral. Les candidats auront, idéalement, une expérience significative dans la direction d'un établissement culturel.

Les candidats

adresseront une lettre de motivation, un curriculum-vitae, une présentation de leur parcours artistique et un bilan de leur diffusion sur les trois dernières saisons, au plus tard le 28 décembre 2018, à:

→ **Madame la Directrice Générale de la Création Artistique (DGCA)**

62 rue Beaubourg, 75003 Paris

→ et par mail à l'attention de dorothée.villemaux@culture.gouv.fr

→ **Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes - Le Grenier d'Abondance**

6 Quai Saint-Vincent, 69283 Lyon cedex 01 Cedex

→ et par mail à l'attention de jeremie.villaume@culture.gouv.fr

→ **Monsieur le Maire de la Ville de Villeurbanne**

Hôtel de Ville Place Lazare-Goujon, 69100 Villeurbanne

→ et par mail à l'attention de bernard.sevaux@mairie-villeurbanne.fr

→ **Monsieur le Président de la Métropole Lyonnaise**

20, rue du Lac - CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 3

→ et par mail à l'attention de mrotterdam@grandlyon.com

→ **Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**

1 esplanade François-Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02 3

→ et par mail à l'attention de caroline.frezza-buet@auvergnerrhonealpes.fr

Six candidats au maximum seront présélectionnés selon un principe de parité femme-homme, après concertation entre l'État (direction générale de la création artistique et direction régionale des affaires culturelles de la Région Auvergne-Rhône-Alpes), la Ville de Villeurbanne, la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (autour du 24 janvier 2019).

Le cahier des missions et des charges du label CDN est fixé par un arrêté du 5 mai 2017, publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017 et accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr.

Une note d'orientation présentant le Théâtre National Populaire, le contexte théâtral et artistique de la région et tous les éléments utiles à l'élaboration d'un projet artistique et culturel, sera remise par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes aux candidats présélectionnés. Ils seront invités au théâtre pour découvrir l'outil, son environnement et son équipe.

Ils devront finaliser leur projet artistique avant le 24 mars 2019.

Ils seront invités à le présenter devant un jury composé des représentants des différents partenaires publics du CDN (autour de la première semaine du mois de mai 2019).

Le lauréat sera proposé à l'agrément du Ministre de la Culture, avec une prise de fonction prévue le **1^{er} janvier 2020**.

Il devra donc prendre toutes les dispositions utiles pour être opérationnel à cette date.